



Agression sur Personnel : ...Et qu'est-ce qu'on fait maintenant ?

Les faits : Le 12 juillet un énergumène, fraîchement débarqué de l'UHSA, décide de son propre chef de repartir d'où il venait. Son paquetage en main, il force le passage pour sortir de sa cellule et met des coups de tête dans le mur et dans le montant de la porte.

Il tente ensuite de s'en prendre au Surveillant de l'étage qui réussit à alerter ses collègues. Après un menottage dans les règles de l'art, le sauvageon est conduit vers ses nouveaux quartiers au QD.

C'est durant ce trajet que les choses se gâtent : le détenu commence à vouloir donner des coups de têtes dans tout ce qu'il peut, et malgré le professionnalisme de l'équipe d'intervention, il réussit à toucher violemment la hanche d'un collègue. Celui-ci sera obligé d'être relevé et devra même partir aux urgences pour établir un diagnostic de ses blessures.

Résultat : 1 jour d'ITT.

Il est évident que ce genre d'individu n'a pas sa place en détention classique. Il relève plus de l'hôpital psychiatrique. Le SPS est conscient que le problème est national. Il serait peut-être temps de réfléchir à une vraie solution prenant en compte l'organisation de structures ou/et de services pour gérer ce type d'individus de plus en plus nombreux.

Les hôpitaux psychiatriques ainsi que les UHSA n'ont pas vocation à garder sur le très long terme ces détenus : ils sont surtout là pour diagnostiquer et trouver une médication adéquate avant de remettre les détenus dans le circuit de la détention classique.

Mais que se passe-t-il quand cela ne fonctionne pas ??? Que le patient est considéré comme incurable ??? Il serait peut-être temps de s'inspirer de ce qui se fait dans d'autres pays...

Le SPS apporte tout son soutien au collègue agressé et le soutiendra dans toutes ses démarches judiciaires.

Le 17/072023 pour le bureau local du SPS

Le SPS, 100% Surveillants !!!